

Règlement de la course

1 - ORGANISATION : l'Association Sportive de Bologne organise le 19 décembre 2021 sa 16ème édition de la Corrida de Noël à Bologne, inscrite au calendrier des courses hors stade de la Haute-Marne.

2 – PARCOURS : 3 boucles sont proposées- 1 boucle de 600 m – 1 boucle de 2 300 m et 1 boucle d'environ 2 750 m à parcourir 3 fois pour les 8 250 m.

3 – DEPARTS : 600 m à 14h15, 2 300 m à 14h30 et 8 250m à 15h, rue de la République

4 – ARRIVEE : rue James Beaus face à la salle des fêtes.

5 – POSTE DE RAVITAILLEMENT : 1 à l'arrivée.

6 – PARTICIPATION : épreuves ouvertes aux licenciés et non licenciés nés en 2013 et avant. Tout athlète non licencié doit présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera signée.

7 – CLASSEMENT : les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Il est indiqué que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

8 – CONTROLES : effectués par les organisateurs sur les points stratégiques du parcours.les décisions du juge arbitre seront sans appel.

9 – DOSSARDS : remis sur place à la salle des fêtes à partir de 12 h.

10 – INSCRIPTIONS :

* En ligne sur le site ChronoPro - tarifs : 2€ pour les 600 m (poussins),4€ pour les 2 300 m et 8€ pour les 8 250 m

* Sur place : tous les tarifs seront majorés de 3€.

11 – SECURITE : les épreuves se déroulent sur un parcours sécurisé sous le contrôle du service d'ordre de l'organisation et des signaleurs accrédités. Les accompagnateurs à vélo sont interdits. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

12 – RECOMPENSES : chaque participant recevra un lot souvenir. Coupes et lots aux 3 premiers du scratch F et H et aux premiers de chaque catégorie. . Tombola entre tous les arrivants de la course principale.

13 – RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Compagnie « La Sauvegarde » sous le n° Z157020-002R. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

14 – ASSISTANCE MEDICALE : elle est assurée par les secouristes de l'ADPC 52 et un médecin. Ils pourront arrêter tout participant montrant des signes de fatigue extrême.

15 – ACCEPTATION : tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

16 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : les gobelets et les éponges seront ramassés au fur et à mesure du passage des coureurs par les personnes affectées aux postes de ravitaillement et d'épongement.

17 – COVID-19 : L'ensemble des participants devront disposer d'un Pass Sanitaire valable pour le jour de l'événement. Le contrôle du pass sanitaire se fera au moment du retrait des dossards soit le 19 décembre 2021 à la salle des fête de Bologne. Seuls les participants dont le Pass Sanitaire est valide pourront retirer leur dossard.